



Strasbourg, 14 novembre 2025

T-PVS/Report(2025)10e

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE
SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

45^e réunion

Strasbourg, 8-12 décembre 2025

**8^e réunion du Groupe d'experts
sur la conservation des oiseaux sauvages**

15-16 mai 2025, à Bonn et en ligne

- Rapport de réunion -

Document établi par le Secrétariat

Le Comité permanent est invité :

- à prendre note du rapport de la 8^e réunion du Groupe d'experts sur la conservation des oiseaux sauvages, qui s'est tenue les 15 et 16 mai 2025 à Bonn (et en ligne) ;
- à prendre note des bonnes pratiques de conservation des oiseaux dans le cadre du développement des équipements d'énergie renouvelable, conformément au guide soumis par le Secrétariat ;
- à prendre note des thèmes prioritaires proposés par le Groupe pour ses activités futures concernant les impacts négatifs sur les oiseaux résultant :
 - d'une intoxication au plomb ;
 - des substances chimiques persistantes dans l'environnement ;
 - de la pollution lumineuse ;
 - des petits carnivores envahissants, avec une attention particulière portée aux chats harets et aux petites îles abritant des populations reproductrices d'oiseaux marins ;
- à prendre note de la proposition d'élaborer une recommandation relative à la lutte contre l'impact des polluants environnementaux persistants sur l'écologie, la physiologie et le comportement des oiseaux, en accordant une attention particulière aux pesticides et à l'intoxication au plomb due à l'utilisation de munitions au plomb dans les activités sportives et de chasse.

1. Allocution d'ouverture

Le Président, M. Burak Tatar, se présente et remercie les personnes ayant organisé la sortie du 15 mai, qui a permis aux participant·es à la réunion conjointe de la CMS et de la Convention de Berne sur l'IKB et au Groupe d'experts sur les oiseaux sauvages de visiter la Réserve naturelle de Siebengebirge, site titulaire du Diplôme européen et l'une des premières zones protégées d'Allemagne.

Le Président rappelle aux participant·es les travaux antérieurs et les réunions passées du Groupe (voir [ici](#)).

2. Présentation de la réunion

Le Secrétariat apporte des informations techniques et énumère les objectifs de la réunion et les résultats attendus. Il mentionne notamment la nécessité de recueillir des retours sur le projet de guide relatif aux oiseaux sauvages et au développement des équipements d'énergie renouvelable, d'examiner le mandat du Groupe ainsi que la recommandation sur les lignes électriques au vu de leur impact négatif important sur les oiseaux, et de discuter des questions d'actualité les plus préoccupantes pour la protection des oiseaux sauvages (autres que celles découlant de l'IKB), qui pourraient orienter le Comité permanent de la Convention de Berne et être incluses dans le champ d'application des travaux futurs du Groupe.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour, qui est adopté sans modification.

4. Risques liés aux parcs éoliens, aux panneaux solaires et à d'autres équipements d'énergies renouvelables pour les oiseaux sauvages

Un projet de *Guide de bonnes pratiques pour la conservation des oiseaux dans le développement des énergies renouvelables* est présenté au Groupe d'experts et fait l'objet d'une discussion. Des retours pertinents, de nouveaux exemples et des références aux ressources existantes sont rassemblés pour permettre aux auteurs d'améliorer, d'enrichir et de consolider le document. Il est convenu de consulter le Groupe spécial de la CMS sur l'énergie, afin d'éviter le chevauchement des efforts et de tirer le meilleur parti des lignes directrices existantes.

Un débat s'ensuit concernant les actions supplémentaires qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans ce domaine, notamment la possibilité de rédiger une recommandation spécifique du Comité permanent de la Convention de Berne. Le Bureau du Comité permanent sera consulté sur la meilleure voie à suivre. Une fois finalisé, le guide¹ sera transmis au Comité permanent en décembre.

5. Protection des oiseaux contre l'électrocution et les collisions avec les lignes électriques (Recommandation n° 110 (2004))

Les participant·es à la réunion estiment que la Recommandation n° 110 (2004) sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité (lignes électriques) pour les oiseaux, adoptée par le Comité permanent le 3 décembre 2004, devrait être actualisée. Elle ne peut être examinée plus en détail en raison des contraintes de temps, mais certains des aspects qu'elle couvre ont déjà été traités dans le guide sur les oiseaux et les énergies renouvelables (point de l'ordre du jour ci-dessus). Le sujet pourra être approfondi ultérieurement.

6. Partage d'exemples de bonnes pratiques concernant les Plans d'action par espèce et multi-espèces

Faute de temps, l'échange sur les Plans d'action nationaux est reporté à la prochaine réunion du Groupe.

7. Propositions au Comité permanent de la Convention de Berne sur les travaux à venir, notamment en matière de :

- protection des oiseaux contre l'intoxication au plomb
- pollution lumineuse
- gestion des petits carnivores, en particulier dans les petites îles

¹ La version finale du guide est disponible [ici](#) (en anglais uniquement).

Échanges sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires

Les participants forment des groupes thématiques pour aborder les sujets susmentionnés ainsi qu'un quatrième sujet, l'intoxication par les pesticides et autres substances chimiques, qui a également un impact considérable sur les populations d'oiseaux à travers le continent.

Les conclusions des groupes thématiques sont présentées en plénière, y compris celles du groupe en ligne, qui aborde brièvement tous les sujets.

Groupe de travail sur la protection des oiseaux contre l'intoxication au plomb

Il n'existe actuellement aucune recommandation de la Convention de Berne concernant le problème de la grenaille de plomb. Cependant, d'autres cadres internationaux ont adopté des textes juridiquement contraignants interdisant l'utilisation de grenaille de plomb dans les zones humides dans les États signataires de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ([AEWA](#)) ainsi que dans l'UE, depuis l'entrée en vigueur du RÈGLEMENT (UE) [2021/57](#) DE LA COMMISSION concernant *l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)*, en ce qui concerne le plomb dans la grenaille de chasse utilisée à l'intérieur ou autour de zones humides, qui interdit l'utilisation de grenaille de plomb à l'intérieur ou à moins de 100 mètres de zones humides, telles qu'elles sont définies par la Convention de Ramsar. Des discussions sont toutefois en cours en vue d'étendre cette interdiction à des habitats autres que les zones humides, l'interdiction actuelle, limitée à ces dernières, s'avérant inefficace. Le manque de volonté de mettre en œuvre les réglementations de l'UE est également souligné, comme l'illustrent des exemples provenant de Croatie, où les contrôles effectués sur 17 rapaces ont révélé que la moitié d'entre eux présentaient des doses sublétales ou létales de plomb. Les exemples provenant du Royaume-Uni devraient également être examinés.

Le Groupe suggère que la Convention de Berne promeuve l'interdiction totale des balles en plomb. Pour être efficace, cette mesure doit être approuvée par les associations de chasseurs. Les fabricants de munitions, en particulier les fabricants locaux, peuvent être enclins à rejeter une telle mesure, mais des arguments existent pour les convaincre d'opérer une transition vers des munitions sans plomb dans les meilleurs délais (voir les ressources de l'Agence européenne des produits chimiques, [ECHA](#)). La réticence à adopter des munitions sans plomb tient davantage à des facteurs culturels qu'à des facteurs économiques. En conclusion, une recommandation préconisant une transition progressive et maîtrisée des munitions en plomb vers des munitions sans plomb devrait être élaborée. Une telle recommandation pourrait se concentrer sur la dimension politique plutôt que sur les aspects techniques, déjà couverts par d'autres accords internationaux existants tels que l'AEWA ou le Règlement (UE) 2021/57 de la Commission. La Convention de Berne devrait prendre contact avec l'ECHA et envisager de proposer une séance d'information sur ses travaux.

Le tir sportif doit également être inclus dans la recommandation interdisant les munitions au plomb. Un document d'information peut être élaboré et transmis au CIO (Comité international olympique), sachant que les autorités compétentes en la matière sont en réalité les fédérations nationales de tir.

La Commission européenne s'emploie à restreindre l'usage du plomb dans les munitions et les articles de pêche dans le cadre du Règlement REACH. La proposition est en discussion depuis février 2025 au sein du comité REACH, où les États membres et la Commission examinent ses implications pour les chasseurs, les tireurs sportifs et les pêcheurs. Compte tenu de la complexité et de la sensibilité politique du dossier relatif aux munitions, la proposition a été divisée en deux volets, l'un couvrant le plomb dans les articles de pêche et l'autre dans les munitions. La majorité des États membres ne soutiennent pas la proposition de la Commission, en raison des répercussions socio-économiques importantes et de l'influence des lobbies opposés à l'interdiction. Il convient de tenir compte des discussions en cours au sein du comité REACH avant de soumettre une recommandation de la Convention de Berne.

Les leaders de la transition vers des alternatives sans plomb ont reçu des menaces, et de nombreux chasseurs s'opposent à cette transition en avançant l'argument fallacieux selon lequel il existe déjà une grande quantité de plomb dans l'environnement et qu'à moins de l'en retirer, en ajouter davantage n'aurait qu'un effet marginal.

La recommandation devrait inviter les pays à élaborer leurs plans nationaux d'élimination progressive des

munitions en plomb, en particulier les Parties qui ne disposent pas encore d'instruments juridiques ni de Plans d'action dédiés. Le texte devrait également mentionner les effets sur la santé humaine et encourager la création de synergies avec d'autres accords pertinents pour traiter cette problématique.

Groupe de travail sur les intoxications par les pesticides et autres substances chimiques

De nombreux biocides ont des effets néfastes sur les populations d'oiseaux et leur chaîne trophique. Le Groupe encourage la Convention de Berne à tenir compte de ce problème dans ses actions futures et propose :

- 1) d'identifier les contaminants préoccupants pour les oiseaux en termes d'impact sur la reproduction, la cognition, le sexe-ratio, le succès reproducteur, la disponibilité des ressources alimentaires, la migration et la survie ;
- 2) de préciser les mesures susceptibles d'être appliquées afin de réduire les menaces pesant sur les populations d'oiseaux ;
- 3) de définir une voie à suivre et des solutions.

Des défis divers se posent dans les différentes régions couvertes par la Convention de Berne en raison des différences de législation.

Les niveaux d'exposition variables le long des voies de migration exposent les oiseaux à un cocktail de contaminants aux effets potentiellement synergiques, antagonistes ou additifs.

Bien que l'utilisation des biocides dans les zones protégées soit généralement soumise à des réglementations strictes, ces zones peuvent néanmoins subir une contamination environnementale due à l'utilisation faite des terres adjacentes ou au transport atmosphérique et hydrique des contaminants. Il n'existe donc plus d'environnement véritablement intact et une approche à grande échelle est nécessaire pour lutter contre les effets de l'exposition aux contaminants au niveau des populations, en particulier chez les oiseaux migrateurs.

En outre, les biocides, qui comprennent les pesticides utilisés sur les cultures mais aussi les produits pharmaceutiques vétérinaires (tels que les antiparasitaires administrés au bétail), contribuent à la crise majeure touchant les invertébrés, qui constituent une ressource alimentaire importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Le Groupe recommande d'inclure l'exposition potentielle aux contaminants dans le cadre des études d'impact environnemental. L'évaluation des risques environnementaux ne devrait pas se limiter aux contaminants persistants réglementés, mais devrait également porter sur les contaminants émergents non réglementés, tels que la plupart des substances per- et polyfluoroalkylées, connues sous le nom de PFAS, pour lesquelles la littérature scientifique demeure peu fournie. Les néonicotinoïdes restent également préoccupants tant pour les invertébrés que pour les oiseaux, puisqu'il est prouvé qu'ils affectent le métabolisme des oiseaux et donc leur migration. Les produits pharmaceutiques, y compris les médicaments vétérinaires, soulèvent eux aussi des inquiétudes et peuvent entraîner un effondrement important des populations (voir les dommages causés par les anti-inflammatoires non stéroïdiens tels que le diclofénac sur les populations de vautours).

Les coûts associés aux analyses écotoxicologiques étant élevés, des stratégies adaptées de collecte d'échantillons doivent être mises en place. La situation exige d'évaluer les impacts, d'identifier des solutions et de réglementer, le cas échéant, dans les zones où les populations sont affectées.

Groupe de travail sur la pollution lumineuse

Les deux groupes, en présentiel comme en ligne, s'accordent sur le fait que les informations disponibles sur ce sujet sont limitées et que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'ampleur du danger que représente la pollution lumineuse pour les oiseaux. Un exemple provenant du Portugal concerne la production intensive d'huile d'olive, qui se poursuit la nuit à l'aide de puissants projecteurs pour éclairer les machines, entraînant la mort de nombreux oiseaux attirés par cette intense lumière nocturne. L'Union ornithologique allemande considère ce sujet comme une priorité. Des exemples de mesures d'atténuation adoptées pendant les périodes critiques du cycle de vie des oiseaux, comme la période de migration, sont présentés. Dans certaines zones du littoral méditerranéen en France, l'éclairage nocturne des villes et des villages est éteint ou atténué afin

d'éviter d'attirer les jeunes pétrels qui quittent leur colonie de nuit au terme de la saison de reproduction. Il s'agit d'un problème courant dans les îles Canaries et, dans une moindre mesure, dans les îles Baléares. Les éclairages de certains sites de production d'énergie éolienne sont également éteints lors des périodes critiques de migration.

Groupe de travail sur l'impact des petits carnivores introduits sur les oiseaux, en particulier dans les petites îles

Les participant·es conviennent que le problème existe dans de nombreux pays, qu'il affecte différentes espèces et qu'il ne se limite pas aux petites îles.

De nombreux exemples nationaux de ces impacts négatifs sont présentés et examinés par le Groupe :

- Maroc : les colonies d'oiseaux marins qui nidifient sur la côte continentale subissent la prédation de chiens errants.
- Pologne : une prédation importante a lieu sur les bancs de sable qui se forment dans les cours d'eau, et touche notamment *Charadrius hiaticula* sur la Vistule. Les chats harets ne sont pas considérés comme préoccupants, à l'inverse du raton laveur, du chien viverrin et du vison américain, qui sont les principaux petits carnivores envahissants du pays. Ils diminuent le succès reproducteur de certaines espèces comme les courlis, ce qui a conduit à la mise en place d'un projet de conservation spécifique.
- Grèce : l'inquiétude croît face aux meutes incontrôlées de chiens errants – c'est le cas également en Türkiye ; leur nombre a augmenté après la pandémie de covid, ce qui est également problématique pour la population humaine.
- Monténégro : un plan d'action spécifique est en place contre la mangouste, apparemment introduite dans le pays pour contrôler les serpents.
- Allemagne – Euronatur : les renards (qui ne sont pas une espèce envahissante), les ratons laveurs et les chiens viverrins exercent une prédation sur *Circus pygargus*. Le vison d'Amérique et les chiens errants sont également des espèces problématiques. Un Groupe de travail pour la restauration des populations d'oiseaux a été créé en réponse à cette situation.
- Croatie : le rat noir *Rattus rattus* est une espèce particulièrement préoccupante et présente sur un grand nombre d'îles de l'Adriatique, où il exerce une forte pression prédatrice sur les oiseaux marins pendant la saison de reproduction. La présence des rats est contrôlée sur de nombreuses îles, mais il n'est pas nécessairement question d'éradiquer l'espèce. Les chats harets et les mangoustes posent également problème sur les îles.
- Bulgarie : depuis qu'une nouvelle loi impose le retrait des chiens errants des rues, le nombre de chats harets a fortement augmenté, leur présence n'étant plus régulée par les chiens. Les chacals semblent toutefois exercer un effet modérateur sur les populations de chats harets, tout comme les loups sur les chiens viverrins, également présents dans le pays. Le contrôle des petits carnivores introduits semble ainsi reposer sur les prédateurs locaux de taille moyenne et reste donc imprévisible.
- Géorgie : le raton laveur, le chien viverrin et le chacal (espèce non envahissante) sont les espèces les plus problématiques. Bien que la responsabilité légale incombe au ministère de l'Environnement, le contrôle de ces espèces est délégué aux municipalités, qui utilisent des quotas de chasse comme mécanisme de contrôle. De leur côté, les chats harets sont gérés de la même manière que les chats domestiques.
- Royaume-Uni : l'écureuil gris et le vison d'Amérique sont les espèces les plus problématiques.
- Finlande : les carnivores constituent un sujet particulièrement sensible. Face à ce problème, les autorités doivent veiller à faire la distinction entre les petits carnivores envahissants et les espèces indigènes, ainsi qu'entre les campagnes de contrôle et d'éradication ; ces dernières doivent se concentrer exclusivement sur les espèces envahissantes et être menées de manière très professionnelle, afin de garantir que les autres composantes de la faune locale ne sont pas affectées. Un problème supplémentaire réside dans le fait que, pour diverses raisons, les propriétaires fonciers privés ne soutiennent pas les opérations de contrôle, alors que leur adhésion est cruciale pour la mise en œuvre de programmes de contrôle sur des

terres privées.

Certain·es participant·es proposent de se focaliser sur le contrôle du commerce des espèces exotiques.

Enfin, l'influence croissante de groupes de défense des droits des animaux opposés aux campagnes d'éradication est abordée, en particulier en ce qui concerne les chats harets et les chiens errants. Ce conflit d'intérêts est devenu un problème courant et croissant dans de nombreux pays, et pas seulement dans les îles, et compromet le contrôle ou l'éradication des petits carnivores envahissants, les associations de protection des animaux faisant généralement pression contre tout programme de contrôle de ces carnivores, en particulier les campagnes d'éradication des chats harets. Globalement, le conflit généralisé entre les associations de protection des animaux et l'administration chargée de la gestion de la faune sauvage nécessite une attention particulière, une bonne communication et la recherche de terrains d'entente.

8. Mandat du Groupe

Le mandat du Groupe fera l'objet d'une réunion de suivi en ligne, organisée avec le Groupe en temps utile en vue de son actualisation/révision.

9. Prochaine réunion du Groupe d'experts

Une réunion de suivi en ligne du Groupe d'experts au cours du second semestre 2025 est envisagée afin d'aborder l'ensemble des questions en suspens, en particulier le mandat du Groupe et les thèmes à traiter en priorité dans le cadre de ses travaux futurs. Il est également proposé qu'une version plus complète et consolidée du guide sur les oiseaux et les énergies renouvelables soit examinée plus en détail lors de cette réunion².

10. Questions diverses

Aucun autre point n'est soulevé.

11. Conclusions

Le Président conclut la réunion en indiquant qu'une demi-journée ne permet pas de couvrir l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour du Groupe. Néanmoins, des retours pertinents ont été recueillis sur le guide relatif aux oiseaux et aux équipements d'énergie renouvelable et de nombreuses réflexions, expériences et idées précieuses ont été partagées au sein des groupes thématiques. Elles seront consignées dans le rapport de la réunion.

La réunion de suivi en ligne du Groupe d'experts mentionnée ci-dessus, envisagée pour le second semestre 2025, pourrait offrir une occasion d'échanger sur le mandat du Groupe et les thèmes à privilégier dans la suite de ses travaux.

12. Clôture de la réunion

Le Président et le Secrétariat remercient les participant·es pour leur implication et leur souhaitent un bon retour après cette semaine très intense.

² Au moment de finaliser le rapport de la réunion, il apparaît clairement qu'une telle réunion de suivi ne pourra pas être organisée en raison du manque de personnel et de la charge de travail importante du Secrétariat.

Annexe I – Ordre du jour

Horaires	Points de l'ordre du jour	Documents ----- Résultats attendus
Jeudi 15 mai		
14 h 00	Visite de site	
Vendredi 16 mai		
09 h 00	1. Allocution d'ouverture Le Président rappelle les travaux antérieurs et les réunions précédentes du Groupe et invite les participant·es à se présenter brièvement.	Allocution d'ouverture de M. Burak Tatar, président du Groupe d'experts, et tour de table.
09 h 20	2. Présentation de la réunion Le Secrétariat présente des informations techniques, les objectifs de la réunion et les résultats attendus.	Les participant·es sont informé·es des objectifs et des résultats attendus de la réunion, ainsi que des informations techniques.
09 h 25	3. Adoption de l'ordre du jour Le Président présente l'ordre du jour et invite à l'adopter ou à formuler des observations.	<i>T-PVS/Agenda(2025)13</i> ----- L'ordre du jour de la réunion est adopté.
09 h 30	4. Risques liés aux parcs éoliens, aux panneaux solaires et à d'autres équipements d'énergies renouvelables pour les oiseaux sauvages Discussion sur les actions à entreprendre, y compris l'élaboration d'une recommandation du Comité permanent de la Convention de Berne et/ou un guide sur le sujet.	<i>Projet initial de Guide de bonnes pratiques pour la conservation des oiseaux dans le développement des énergies renouvelables (éolienne et solaire); à usage interne uniquement.</i> ----- Une proposition de guide est présentée et discutée, et les étapes suivantes sont convenues.
10 h 00	5. Protection des oiseaux contre l'électrocution et les collisions avec les lignes électriques (Recommandation n° 110 (2004)) Échanges sur la mise en œuvre de la Recommandation n° 110 (2004) sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité (lignes électriques) pour les oiseaux, adoptée par le Comité permanent le 3 décembre 2004.	<u><i>Recommandation n° 110 (2004)</i></u> du Comité permanent sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité (lignes électriques) pour les oiseaux ----- Le Groupe examine la pertinence, l'impact et la nécessité éventuelle d'une (révision de la) Recommandation.
10 h 20	Pause	
10 h 40	6. Partage d'exemples de bonnes pratiques concernant les Plans d'action par espèce et multi-espèces Présentations et discussions sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'action.	Des exemples de bonnes pratiques en matière de conservation des oiseaux au moyen de Plans d'action par espèce et multi-espèces aux niveaux national et international sont présentés aux participant·es.
11 h 30	7. Propositions au Comité permanent de la Convention de Berne sur les travaux à venir, notamment en matière de : • protection des oiseaux contre l'intoxication au plomb • pollution lumineuse • gestion des petits carnivores, en particulier dans les petites îles Échanges sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires.	Le Groupe s'accorde sur les questions à traiter dans le cadre de ses travaux en 2025 et au-delà.

12 h 30	8. Mandat du Groupe Le Groupe discute de son mandat actuel et des considérations relatives à sa révision.	<i>Mandat</i> ----- Les propositions visant à poursuivre la révision du mandat du Groupe sont recueillies.
12 h 45	9. Prochaine réunion du Groupe d'experts 10. Questions diverses	Le Groupe d'experts convient de la date et du lieu de sa prochaine réunion.
12 h 55	11. Conclusions	
13 h 00	12. Clôture de la réunion	

Annexe II – Liste des participant·es

Représentant·es au niveau national :

Partie contractante	Participant·e
Albanie	Klodiana MARIKA Ministère du Tourisme et de l'Environnement Edit VARDHAMI Ministère du Tourisme et de l'Environnement
Bulgarie	Valeri GEORGIEV Ministère de l'Environnement et de l'Eau
Chypre	Panicos PANAYIDES Service du gibier et de la faune, ministère de l'Intérieur
Croatie	Vlatka DUMBOVIĆ MAZAL (en ligne) Ministère de l'Économie et du Développement durable Maja POLIĆ Inspection d'État
Espagne	Rubén MORENO-OPO (en ligne) Service de la faune sauvage, ministère de la Transition écologique et du Défi démographique
Finlande	Maria WESTERMAN (en ligne) Unité pour la biodiversité, ministère de l'Environnement
France	Olivier PATRIMONIO (en ligne) Ministère de la Transition écologique
Géorgie	Maia CHKHOBADZE Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture Salome NOZADZE (en ligne) Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture
Grèce	Kalomoira AGAPITOU Ministère de l'Environnement et de l'Énergie
Hongrie	András SCHMIDT Ministère de l'Agriculture

Irlande	Niamh O'KEEFFE (en ligne) Service des parcs nationaux et de la faune sauvage, Autorité de gestion de la CITES et Unité de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
Italie	Arianna ARADIS Institut supérieur italien pour la protection de l'environnement et la recherche environnementale / Ministère de l'Environnement et de la Sécurité énergétique Capitaine Laura M. PIUSSI (en ligne) Carabinieri
Maroc	Mohamed NOAMAN Agence nationale des Eaux et Forêts
Pologne	Wiktor WYŻYŃSKI Direction générale de la protection de la nature
Portugal	João LOUREIRO Institut de conservation de la nature et des forêts Rui ARÊDE Institut de conservation de la nature et des forêts
Royaume-Uni	Hannah WHEATLEY Joint Nature Conservation Committee (Comité mixte pour la conservation de la nature)
Türkiye	Burak TATAR, président du Groupe d'experts Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux, ministère de l'Agriculture et des Forêts

Expert·es d'organisations intergouvernementales :

Organisation	Participant·e
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)	Nils BUNNEFELD (en ligne) Membre du Comité technique de l'AEWA, professeur à l'université de Stirling, Royaume-Uni
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	Fernando Iván RAMIREZ Foteini (Clairie) PAPAZOGLOU Ximena CANCINO ORDENES Tine LINDBERG-RONCARI
Europol	Amélie FREY
Groupe de travail PNUE/CMS sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie	Olivier BIBER

Organisations observatrices :

Organisation	Participant·e
ANUU Migratoristi pour la conservation - FACE Italie	Ferdinando RANZANICI
Association Biom / BirdLife Croatie	Marija MARTINKO IVANOV Bolesław SŁOCIŃSKI
BirdLife International	Lilla BARABAS Willem VAN DEN BOSSCHE
Bustards without borders (Outardes sans frontières ; BWB) et TB Raab Ltd.	Rainer RAAB (en ligne)
Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE)	Cy GRIFFIN (en ligne)
Projet LIFE EUKOKITE (TB Raab Ltd.)	Hannah BÖING (en ligne)
Oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental (OMPO)	Céline ARZEL
Protection and Preservation of Natural Environment in Albania (Protection et préservation de l'environnement naturel en Albanie ; PPNEA)	Marina XHAHO (en ligne)

Experts invités (en ligne) :

Nom	Fonction
Justo MARTÍN	Consultant JMM, consultant en biodiversité et en environnement
Alejandro LOPEZ	Biodiversity Node
Eladio GARCIA DE LA MORENA	Biodiversity Node

Secrétariat du Conseil de l'Europe :

Nom	Fonction
Marta MĘDLIŃSKA	Responsable de programme Convention de Berne
José (Pep) AMENGUAL	Conseiller en politiques Convention de Berne

Annexe III

Informations et ressources communiquées par les participant·es en ligne :

- La France a récemment créé un Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité, chargé :
1° de synthétiser les connaissances disponibles issues des études et données existantes sur l'impact des énergies renouvelables terrestres sur la biodiversité, les sols et les paysages, ainsi que sur l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui accompagnent le développement des énergies renouvelables ;
2° de diffuser l'ensemble de ces synthèses de connaissances, d'études, d'expertises et de données auprès du public et des parties prenantes.

La mission s'appuie sur la littérature scientifique et sur les données issues du suivi des installations de production d'énergie renouvelable. L'Observatoire peut également réaliser, ou faire réaliser, des études et expertises spécifiques et ciblées sur des sujets d'intérêt, en lien avec ses missions.

Informations communiquées par Olivier Patrimonio, MTE, France

- Pour certaines espèces en particulier, comme l'outarde barbue ou l'outarde canepetière, l'électrocution n'est pas la seule menace et le risque de collision est en réalité ce qu'il y a de plus problématique.

Comme indiqué par l'Italie, de nombreuses lignes électriques aériennes existent déjà. L'enfouissement des lignes électriques à moyenne tension est possible et très utile pour la protection des oiseaux, en particulier dans les zones sensibles. Cela vaut aussi bien pour les lignes électriques existantes que pour les nouvelles lignes.

Informations communiquées par M. Rainer Raab

- Un plan d'action multi-espèces (MsAP) couvrant l'ensemble des 26 espèces d'outardes dans le monde et comprenant comme thème central l'atténuation des risques de collision avec les lignes électriques (ainsi qu'avec les éoliennes), est en cours de finalisation et devrait être adopté lors de la COP 15, qui se tiendra au Brésil en mars prochain.

Informations communiquées par M. Rainer Raab, membre de l'unité de coordination de Bustards Without borders

- Suivi 2009 - Suivi de la Recommandation n° 110 (2004) du Comité permanent sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité (lignes électriques) pour les oiseaux :

<https://rm.coe.int/16807462c3>

Ressource communiquée par Cy Griffin, FACE

- Association internationale de fauconnerie et de conservation des oiseaux de proie (IAF) :

<https://birdelectrocution.org/quick-guidance-preventing-electrocution-on-birds/>

Ressource communiquée par Cy Griffin, FACE

- Un lien intéressant concernant l'énergie éolienne :

<https://www.naturschutz-energiewende.de/fachwissen/probabilistik-in-der-signifikanz-bewertung/> (en allemand)

<https://predictbird.de/en/>

Ressources communiquées par Hannah Böing (LIFE EUOKITE)

- Quelques documents sur la pollution lumineuse, provenant de la CMS et de l'UICN :

https://www.cms.int/sites/default/files/publication/cms_light_pollution_guidelines_complete_0.pdf

<https://iucn.org/resources/issues-brief/light-pollution>

Ressources communiquées par João LOUREIRO, Institut de conservation de la nature et des forêts, Portugal